

JO d'hiver : feu vert de l'ANJ sur plusieurs épreuves, prudence maintenue sur le patinage artistique



Vincent Reynaert

Publié le 29 janvier 2026 . Lecture estimée : 3 min



L'Autorité Nationale des Jeux valide de nouveaux supports de paris liés aux Jeux Olympiques d'hiver, tout en maintenant une ligne prudente sur certaines disciplines. Plusieurs épreuves de sports d'hiver sont autorisées, tandis que le patinage artistique reste, pour l'instant, en dehors du périmètre.

L'Autorité nationale des jeux poursuit l'élargissement progressif et encadré de [la liste des supports de paris autorisés](#). Dans une [décision publiée le 28 janvier 2026](#), le régulateur s'est prononcé sur plusieurs demandes formulées par Betclik et Winamax, dans un contexte marqué par l'approche des Jeux Olympiques d'hiver à Milan-Cortina du 6 au 22 février.

Côté [Betclik](#), l'ANJ valide l'inscription de plusieurs compétitions olympiques supplémentaires. Sont notamment concernés le tournoi féminin de hockey sur glace, l'épreuve de double mixte en curling, l'épreuve par équipes en skeleton, le double femmes en luge ainsi que les départs groupés hommes et femmes en patinage de vitesse. Des disciplines et formats reposant sur des résultats directement mesurables, facilitant l'encadrement des marchés et la surveillance de l'intégrité des compétitions.

Cette ouverture reste néanmoins très ciblée. Fidèle à sa doctrine, l'ANJ continue de privilégier une approche épreuve par épreuve, refusant toute logique d'autorisation globale. L'objectif demeure inchangé : élargir l'offre sans perdre la maîtrise des risques associés aux paris sportifs.

Patinage artistique : une ligne de prudence confirmée

Le contraste est marqué avec la décision concernant le patinage artistique. L'ANJ a en effet rejeté la demande de [Winamax](#) visant l'inscription de l'ensemble des épreuves olympiques de la discipline. Une demande jugée trop large, qui n'a pas passé le filtre du régulateur.

Sans détailler ses motivations, l'autorité confirme une position historiquement prudente sur les sports à jugement et à notation, considérés comme plus sensibles du point de vue de l'intégrité et de la transparence des résultats. À l'inverse, les disciplines validées dans cette même décision reposent majoritairement sur des critères objectifs, comme le temps, le classement ou la confrontation directe.

Squash : une ouverture complémentaire hors périmètre olympique

En parallèle des décisions liées aux sports d'hiver, l'ANJ valide également plusieurs évolutions sur le squash, à la demande de Winamax. Le régulateur autorise l'inscription de compétitions de premier plan, dont le Premier Squash Tour Finals, les PSA World Championships ainsi que les tournois PSA Diamond et Platinum.



À la demande de Winamax, le squash fait son entrée dans la liste des supports de pari publiée par l'ANJ.

La décision inclut également l'ajout du type de résultat « score (match / jeu) », ouvrant la voie à des marchés plus granulaires sur cette discipline. Un signal supplémentaire de la capacité de l'ANJ à élargir l'offre dès lors que les demandes sont précisément cadrées et que les risques apparaissent maîtrisables.

Pour les opérateurs, le message est cohérent : qu'il s'agisse des Jeux Olympiques d'hiver ou de disciplines hors programme olympique comme le squash, l'extension de l'offre de paris en France repose avant tout sur la précision des périmètres demandés et sur la nature objective des compétitions concernées.